

Initiatives ministérielles

On dit qu'on va mettre en place un mécanisme pour permettre de trouver les fraudeurs à l'assurance-chômage. Sur cela, je n'ai rien à redire. Mais j'aimerais qu'on aille un peu plus loin au sujet de la réforme de l'assurance-chômage et qu'on me dise en quoi consiste cette réforme. J'aimerais qu'on aille un peu plus loin que ce qu'on a dit par rapport aux gars de la GRC, pour justement prendre les fraudeurs. Est-ce qu'on peut aller un peu plus loin à ce sujet?

M. Simmons: Madame la Présidente, je voudrais dire à mon collègue de Lotbinière que mon français continue d'être plus mauvais que jamais.

[Traduction]

Par conséquent, je vais lui parler en anglais, car je n'ai pas saisi la première partie de son allocution en français et je m'en excuse auprès de lui. Il n'ignore pas que j'aime lui répondre dans sa langue maternelle dans toute la mesure du possible. Pour qu'on me comprenne bien, je vais répondre dans l'autre langue que je pratique, à savoir l'anglais.

• (1550)

Si le député parle de réforme en général, je lui dirai qu'on peut certes tout remettre en question ici, mais pas l'ordre du jour.

Et la question à l'ordre du jour n'a rien à voir avec la réforme de l'assurance-chômage. Il s'agit d'apporter un changement administratif très simple qui permettrait au commissaire de la GRC d'appliquer la loi. Tout simplement. Il n'y a rien de bien terrible là-dedans.

Nos recueils de lois prévoient toutes sortes de cas où l'on peut avoir accès à de l'information afin de poursuivre des criminels présumés. Ce projet de loi n'est donc pas bien menaçant à cet égard. Il s'agit d'une disposition administrative très simple qui permettrait au commissaire d'avoir accès à des renseignements sur certains prestataires du régime de l'assurance-chômage à des fins de poursuites.

Si les députés souscrivent au principe fondamental de la loi et l'ordre, ils ne peuvent pas contester que le commissaire a besoin de ces renseignements. Je ne sais pas si cela répond à la question du député, mais je me ferai un plaisir d'apporter des précisions au besoin.

[Français]

La présidente suppléante (Mme Maheu): Je cède la parole au député de Lotbinière, brièvement, parce qu'il y a une autre personne qui veut poser une question.

M. Landry: Madame la Présidente, c'est très bien, c'est que tout simplement lorsque le collègue d'en face a fait son exposé tout à l'heure, il a stipulé certaines choses concernant l'assurance-chômage. Vu qu'il m'a déjà parlé un petit peu, qu'il a fait une entrée en matière sur l'assurance-chômage, j'aimerais qu'il aille un petit peu plus loin à ce niveau-là. C'était juste cela.

[Traduction]

M. Simmons: Madame la Présidente, je comprends que mon temps est presque écoulé. Je ne pourrai donc pas m'attarder autant que j'aurais voulu à cette question.

Je dirai à mon collègue de Lotbinière que, oui, j'ai beaucoup d'idées au sujet du régime d'assurance-chômage. Certaines de ces idées ne correspondent cependant pas à certaines des options présentées dans le document de travail que le ministre du Développement des ressources humaines a rendu public il y a environ une semaine. J'aurai d'autres occasions de répéter ce que je viens de dire.

Je pourrai faire valoir mes opinions durant ce processus de consultation. J'ai déjà entrepris ce processus dans ma circonscription, et je suis certain que le député a fait de même dans la sienne. Ce sera un examen très approfondi. À la fin de cette démarche, je ferai ce que les autres députés de la Chambre feront également. J'examinerai les propositions que nous aurons élaborées et je déciderai si je les appuie ou non.

Si le député veut que je lui expose de façon plus détaillée mes idées sur la question, je le ferai avec plaisir lorsque j'aurai plus de temps. Mais, très rapidement, je ne crois pas qu'on puisse punir des gens qui, sans que ce soit leur faute, sont emprisonnés dans des emplois saisonniers comparativement à des emplois de plus longue durée, par exemple.

Je ne crois pas qu'on puisse avoir deux classes de citoyens au Canada à cet égard. On peut avoir toutes les catégories qu'on veut, mais il faut toujours appliquer la règle fondamentale de l'équité pour tous. Si j'avais plus de temps, je serais beaucoup plus précis dans mes remarques sur ce sujet. C'est une question qui me tient beaucoup à coeur.

J'ai, dans ma circonscription, plusieurs milliers de gens qui ont touché des prestations d'assurance-chômage pour la première fois il y a deux ans. Je connais des gens qui ont pêché pendant 35 ans sans jamais retirer un cent d'assurance-chômage jusqu'à il y a deux ans. Ils pêchaient 11 mois et demi par année. Ils prenaient congé à Noël et ne se préoccupaient pas de remplir les formulaires même s'ils étaient admissibles à une semaine ou deux de prestations. Ils retournaient en mer en janvier, comme ils le faisaient depuis de nombreuses années.

Ma préoccupation, ce ne sont pas les gens qui ont appris à abuser du système, et il y en a, mais plutôt les gens qui se retrouvent sans travail de temps en temps et qui ont besoin du régime d'assurance-chômage pour les aider à traverser ces périodes.

M. Ted White (North Vancouver, Réf.): Madame la Présidente, je tiens à redire à quel point j'aime entendre les discours du député de Burin—Saint-Georges, même s'il me semble qu'il soit passé un peu plus à droite que moi depuis sa dernière intervention.

Il a dit avec insistance qu'il ne fallait pas crier au loup inutilement. Le député a l'air un peu étonné, mais je peux voir qu'il est un peu plus à droite qu'il l'était la dernière fois que je l'ai